



COMMUNE DE PAUDEX

Conseil communal

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 7 février 2011 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 01-2011 – Traversée de la Commune de Paudex sur la route du Simplon.
Demande d'un crédit d'étude pour les projets d'ouvrages nécessaires aux réaménagements urbains suite à la création d'axes forts de transports publics par des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
4. Election complémentaire à la commission des finances
5. Communications municipales
6. Propositions individuelles et divers.

M. Spring souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

Le quorum étant atteint avec 27 conseillers présents, le **Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2010 est accepté à l'unanimité après que M. Maillard se soit renseigné sur la réponse de M. Voruz suite à son intervention à la page 3. En effet, en disant « on n'est pas à Dublin » M. Voruz faisait remarquer avec humour que Paudex n'est heureusement pas dans la position financière que connaît Dublin à l'heure actuelle.

2. Communication du bureau

Le Président informe l'assemblée du départ de Mme Brunner qui s'est établie à Blonay. Il reste donc aujourd'hui 40 membres au Conseil.

Mercredi 9 février aura lieu à Pully une séance d'information sur la politique sociale ouverte à tous les conseillers.

Jeudi 10 février, une séance sur le PALM aura lieu à Beaulieu

Dimanche 13 février, jour de votation fédérale, 2 scrutateurs sont recherchés pour dépouiller entre 10h30 et 12h30 l'unique objet fédéral.

Concernant les élections communales, les listes pour le 1^{er} tour sont closes, il y a 5 candidats pour la Municipalité et 47 candidats pour les 45 postes au Conseil (2 membres se présentant également à la Municipalité). Au premier tour le passage par les urnes est obligatoire et les candidats doivent obtenir la majorité + 1 voix pour être élus.

Le Président remercie ceux qui se représentent pour la continuation de leur engagement, mais aussi les autres pour le travail effectué jusque-là.

Il informe que 27 membres du Conseil se représentent et qu'il y a 20 nouveaux candidats. Il faut souligner que c'est grâce au Syndic, qui a ouvert le bureau communal un samedi, que le nombre de candidats a été atteint.

Il rappelle qu'il faudra par la suite élire 11 suppléants.

Le Président rappelle que le 1^{er} tour des élections aura lieu le 13 mars et qu'il faudra un certain nombre de scrutateurs pour pouvoir dépouiller les 2 élections (Conseil et Municipalité) en parallèle. Ensuite, en fonction des résultats il y aura un 2^{ème} tour éventuel le 3 avril pour la Municipalité. Les 15 mai et 5 juin sont des dates en réserve pour l'élection du syndic avec un deuxième tour éventuel. Le prochain Conseil communal sera assermenté le 14 juin à 16h. Une séance supplémentaire du Conseil est prévue le lundi 16 mai car la Municipalité prépare un certain nombre de préavis à traiter.

3. Préavis 1/2011 - Traversée de la Commune de Paudex sur la route du Simplon. Demande d'un crédit d'étude pour les projets d'ouvrages nécessaires aux réaménagements urbains suite à la création d'axes forts de transports publics par des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

M. Chaubert donne lecture de son rapport rédigé de concert avec Mme Martin et M. Savioz qui ont rencontré M. Meystre le 19 janvier 2011.

La commission, surprise par l'ampleur urbanistique et financière du préavis, trouve que la vision n'est pas assez globale (route du Lac et ligne du bus 8 pas pris en compte) mais elle est consciente que tous les crédits d'ouvrages seront soumis au Conseil. Ce projet donne la priorité aux transports publics et à la mobilité douce et par solidarité envers les 25 autres communes de l'agglomération Lausanne-Morges concernées, elle recommande d'accepter le préavis soit d'allouer le montant de CHF 205'000.- pour le crédit d'études.

M. Grandjean demande des éclaircissements sur des achats de terrains pour un montant de CHF 2'200'000.- sur un chemin qui appartient pour 1/3 à la Commune, 1/3 au Canton et 1/3 aux Côtes-St-Maire et à des particuliers. Il demande pourquoi on n'établit pas des servitudes de passage au lieu d'acheter ces terrains.

M. Meystre dit que les commissions techniques du PALM ont présenté des plans où on supputait des expropriations sur l'ensemble des terrains et surfaces nécessaires pour faire passer les bus. Mais on n'en est pas encore là au niveau du détail des achats. Il donne comme exemple l'Hôtel du Château ou l'ancien collège il y a des projets d'élargissement de la voie qui permettront de revoir le gabarit, mais ajoute que ces points font partie de l'étude générale. Mais si on peut garder des servitudes de passage, comme aux Côtes-St-Maire, on le fera. On ne peut toutefois pas le dire aujourd'hui, car il s'agit d'un calcul d'avant-projet.

M. Grandjean émet le souhait que la Municipalité n'oublie pas d'essayer de préférer, en temps voulu, les servitudes aux achats.

M. Meystre acquiesce et dit que les emprises les plus importantes sont situées à la route du Simplon.

M. Crousaz demande pourquoi la Municipalité n'a pas répondu aux questions posées dans le rapport de la commission ad hoc. Il demande des commentaires de la part de la Municipalité.

M. Voruz dit que la discussion est menée par le Président et non par la Municipalité.

Le Président rappelle qu'il s'agit de voter sur le crédit d'études et non les projets.

M. Bénédict déplore que la commission ad hoc, qu'il avait contactée à cet effet, ainsi que le Président aient omis de mentionner le rapport de sa commission et notamment l'acceptation du préavis par la commission des finances.

Le Président confirme l'omission de la Commission ad hoc et ajoute que les rapports de la commission des finances ne sont pas systématiquement lus lors des séances, spécialement lorsqu'il y a une commission ad hoc. Il propose de fournir aux commissions un modèle de rapport.

Le préavis 1/2011 et ses conclusions sont acceptés à l'unanimité.

4. Election complémentaire à la Commission des finances.

Le Président trouve intéressant de compléter l'effectif de la commission des finances bien que la fin de la législature soit proche. Il y a en effet en vue l'analyse des comptes, qui est un sujet financier important. Ce serait également un moyen de former un candidat à cette commission pour la prochaine législature.

M. Bénédic, au nom de la Commission des finances, propose la candidature de Mme Chaubert.

M. Grandjean propose celle de M. Crousaz.

Les scrutateurs procèdent à l'élection à bulletin secret.

Mme Chaubert est élue par 18 voix à la commission des finances en remplacement de Mme Brunner, démissionnaire.

12 voix sont allées à M. Crousaz.

M. Voruz déclare être à la disposition de Mme Chaubert pour des renseignements si besoin est. Il lui propose aussi l'aide de M. Bénédic qui préside la commission des finances.

5. Communications municipales

Le Syndic annonce qu'au passif du bilan figurent deux fonds :

1. Un fonds Louis Crousaz de CHF 1'500.- créé en 1976 dont il est prévu d'utiliser les intérêts du capital pour récompenser un élève méritant.
2. Un fonds Lydia et Henri Delamuraz également de CHF 1'500.- dont les intérêts du capital sont prévus pour récompenser un élève méritant du point de vue de la camaraderie.

Les intérêts de ces deux fonds sont si bas qu'ils ne peuvent pas être attribués régulièrement. De plus le système scolaire ayant changé, Paudex ne peut plus attribuer de prix aux élèves de sa commune. La Municipalité propose donc de verser ce montant de CHF. 3'000.- à la bourse communale en vue d'aider certaines familles en difficultés financières à financer la participation de leurs enfants au camp de ski. Après avoir été consulté, le Préfet a dit qu'une information au Conseil suffisait. Mme Catherine Delamuraz a donné son accord et M. Crousaz autorise également ce choix.

Le Syndic demande à l'assemblée de prendre acte de cette décision.

M. Reichen recommande à l'assemblée d'aller voir la crèche en travaux sous le préau couvert. La réalisation avance à grands pas et la crèche sera opérationnelle pour la rentrée scolaire d'automne. La Commune a pu profiter des conseils de Mme Lambert, qui préside la Fondation de l'enfance de Pully, afin que certaines erreurs ne soient pas reproduites.

M. Meystre mentionne un voyage aller-retour en 24 heures à Nantes organisé par les TL, auquel il a participé avec des membres du SDEL et du SDOL pour visiter la ville et les BHNS. Le réseau nantais est formé de 47 km sur 3 lignes. En tout 25 communes sont desservies, pour une population de 600'000 personnes. Il y a des parkings d'échange gratuits combinés avec l'achat d'un ticket de bus à 1,5 euro. Ce réseau de transports public est appelé « Busway ». Ces transports fonctionnent principalement en site propre.

M. Quartier présente le bilan de la police pour 2010 : la convention qui consiste en un contrat de prestations avec Pully est valable jusqu'à fin 2011. Dès 2012 sera mise sur pied une association de communes, pour autant que le Conseil l'approuve lors de la prochaine séance.

Il donne les chiffres des interventions, contrôles de circulation et contrôles de stationnement.

CHF 35'000.- d'amendes sont mises au budget. Cette année CHF 76'000.- ont été encaissés. Le radar de la route du Lac a rapporté CHF 39'000.-.

M. Quartier dit que le problème est dû au fait qu'on passe de 60 km/h (à Lutry) à une limitation de 50 km/h sans s'en rendre compte. Il regrette que la vitesse à Lutry soit limitée à 60 km/h et non à 50 km/h en continuité de l'agglomération lausannoise.

6. Propositions individuelles et divers.

M. Chaubert revient sur le réseau internet mentionné dans une précédente séance. Il a téléphoné à Swisscom qui lui a répondu que c'était aux autorités communales de faire les démarches pour développer le réseau. Il demande à la Municipalité de faire une étude pour les zones mal desservies.

Le Syndic dit que Swisscom a fait un plan et une statistique pour ce « bouquet » et qu'il s'agit d'un investissement de CHF 300'000.- dont CHF 100'000.- seraient à la charge de Paudex. Une rencontre est fixée dans 3 semaines avec un représentant de Swisscom.

M. Grandjean demande où en est la planification du PGA et quel est le délai pour qu'il soit présenté.

M. Meystre répond qu'aucun délai n'a été imparti à l'urbaniste qui fait l'étude. L'étude est basée sur la proposition de plan de zones, de modification et de refonte du règlement. La Municipalité est en train d'étudier ce dossier. Un premier rapport sera soumis, au milieu de l'année, aux commissions d'urbanisme et envoyé au SDT (service des travaux) comme dossier préalable, mais elle aimerait ficeler tous les éléments pour que ce soit tout de suite précis et complet.

M. Meystre ajoute que le plan de zones a été simplifié (moins de zones qu'avant) et qu'il y a une augmentation de l'indice d'utilisation du sol. Le COS est un rapport très complexe entre la surface au sol et la surface d'une parcelle. La route du Simplon avec le schéma directeur fait l'objet d'un examen attentif. A Paudex il y aura un indice de densité de 0,6 en moyenne à 0,8. A d'autres endroits, on n'utilisera pas l'indice, mais on dira quel type de bâtiment pourra être édifié.

M. Chatelan demande si les tarifs de Swisscom englobent l'ensemble du réseau de distribution ou si une hausse est prévue.

Le Syndic dit qu'il faut installer 3 postes (CHF. 300'000.-) mais que les abonnements seront à charge de l'utilisateur.

M. Chatelan demande ce qu'il en est avec les réseaux Sunrise, Cablecom, etc.

M. Fontannaz dit que Swisscom a son propre réseau sur le cuivre et pour que certaines personnes puissent bénéficier d'un haut débit cela demande certains aménagements. Bien sûr il y a aussi le réseau de Cablecom mais il y a aussi du côté de Pully un réseau de fibres optiques, ce sont des décisions politiques avec de gros chiffres à la clé.

M. Kehtari, qui est dans la branche, dit que depuis la fin du monopole il y a d'autres fournisseurs, comme par exemple VTX, qui proposent des services internet et téléphonie sans facturer le dernier km. Il est normal que les fournisseurs récupèrent leurs investissements comme les autres opérateurs.

M. Farinelli déplore qu'aujourd'hui pour le prix du haut débit, on n'ait droit qu'à un bas débit en tant que privé dans le cas de Swisscom.

Le Syndic dit qu'il va faire appel à M. Kehtari pour sa rencontre avec Swisscom car la Municipalité a besoin de spécialistes en ce domaine.

M. Rüeger dit que des personnes âgées se plaignent des dos d'ânes de la Bernadaz. Il demande si la Municipalité envisage, pour la paix des vertèbres, de les adoucir.

M. Fontannaz dit qu'on peut aussi passer par Lutry et que tout système a des avantages et des inconvénients, mais il promet d'y réfléchir.

M. Rüeger précise qu'il ne s'agit pas de les supprimer, mais de les adoucir un petit peu, surtout pour les usagers habitant le haut de la Bernadaz.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h00

Le syndic rappelle que le samedi 28 mai il y aura une sortie du Conseil pour la fin de la législature.

La prochaine séance est fixée au lundi 7 mars à 20h

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt